

Le 13 mai 2010

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 mai 2010 de la Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes, tenue au 830, rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes, le treizième jour de mai deux mille dix à vingt heures.

Sont présents:

M. Jocelyn Bédard, maire
M. Donald Laliberté, conseiller siège no 1
M. Jean-François Carrier, conseiller siège no 2 (ABSENT)
M. Yannick Lemire, conseiller siège no 3
Mme Sophie Samson, conseillère siège no 4
Siège no : 5 : VACANT
M. Yves Payette, conseiller siège no 6

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la séance extraordinaire
 - 1.1 Mot de bienvenue
 - 2.0 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire
 - 3.0 Nommer Madame Danielle Bédard comme directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim en remplacement de Monsieur Réjean Dubuc
 - 4.0 Autoriser Madame Danielle Bédard à signer tous les documents pour la Municipalité Paroisse de Notre-Dame de Lourdes
 - 5.0 Questions de l'assemblée
 - 6.0 Levée de l'assemblée
-

La séance extraordinaire a été convoquée par Monsieur le Maire Jocelyn Bédard, par avis signifié dont document a été déposé aux archives de la municipalité.

La séance extraordinaire est ouverte par Monsieur le maire Jocelyn Bédard. Monsieur Réjean Dubuc, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, fait fonction de secrétaire.

R10-05-099
Ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire tel que présenté.

ADOPTÉE

R10-05-100
Nomination de Mme
Danielle Bédard
comme directrice
générale et
secrétaire
trésorière

Il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer Madame Danielle Bédard comme directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim en remplacement de Monsieur Réjean Dubuc.

ADOPTÉ

R10-05-101
Résolution autorisant
Mme Danielle
Bédard
à signer tous les
documents

Il est proposé par Monsieur Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser Madame Danielle Bédard à signer tous les documents pour la Municipalité Paroisse de Notre-Dame de Lourdes.

ADOPTÉ

Le 13 mai 2010

Questions de l'assemblée :

Aucune question.

R10-05-102
Levée de la
séance

Il est proposé par Madame Sophie Samson et résolu à l'unanimité des conseillers de lever l'assemblée à 20 h 10.

ADOPTÉE

Maire

Directrice-générale/secrétaire-trésorière

Je, Jocelyn Bédard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Initiales